

ANNEXE 2 : Critères de sélection et modalités de notation

Thèmes	Critères	Coefficient pondérateur	Cotation (1 à 5)	Total
Capacité à mettre en œuvre le projet	Pertinence et exhaustivité de l'analyse des besoins ; adéquation du projet avec le public accompagné (et notamment respect des profils MND des personnes accompagnées)	5		25
	Connaissance du public atteint de maladies neuro-dégénératives et des spécificités de l'accompagnement	5		25
	Capacité à respecter les délais de mise en œuvre	3		15
	Soutenabilité et cohérence financières du projet	4		20
Qualité des accompagnements	Compétences, qualifications, expérience et plan de formation du psychologue recruté	5		25
	Modalités d'évaluation des besoins des personnes accompagnées	5		25
	Techniques d'interventions développées	5		25
	Respect des 3 dimensions de l'accompagnement (patients, aidants, professionnels du SSIAD/SPASAD)	5		25
Organisation du service	Articulation des missions du psychologue avec celles des autres professionnels du SSIAD/SPASAD	4		20
	Pertinence de l'organisation et du planning au regard du nombre total de places en SSIAD couvertes, de l'étendue de la zone géographique concernée et du nombre d'équipes avec lesquelles le psychologue est amené à travailler	5		25
Partenariats	Procédure et modalités de coopérations en cas de recrutement par plusieurs SSIAD	5		25
	Prise en compte du parcours de la personne à domicile et organisation des relais d'aval (sortie du dispositif)	5		25
TOTAL				280

Le classement des projets sera fonction du nombre des points obtenus (cotation de 1 à 5) et en application du coefficient pondérateur indiqué pour chacun des critères.